

Flash info - 27 AVRIL 2010

Le mot du Président : Amplifier le mouvement de protestation

Face à l'autisme du Président de la République et du Gouvernement vis-à-vis de la médecine spécialisée de proximité, il est indispensable, comme le font actuellement nos confrères généralistes, d'amplifier et de médiatiser notre campagne de protestation. D'où l'importance, pour tous les spécialistes, d'utiliser le plus largement possible le C2, de le tarifier à 46 euros mais également de mettre en place dans tous les établissements recevant des urgences, la facturation aux Caisses des astreintes pour tous ceux pour lesquels ces astreintes sont une obligation légale pour l'établissement.

Nous suivons la mission confiée à Elisabeth Hubert avec attention. Il faut espérer que les soins de proximité ne se résument pas, comme dans les Etats Généraux, comme dans la loi HPST, à une prise en compte de la médecine générale et oublie la définition d'un parcours de soins médicalisé comprenant, bien sûr, des médecins spécialistes consultants. Nous comptons sur les verticalités pour relayer nos demandes en prenant en compte de rester unies et d'éviter des actions locales irréflechies en contradiction avec la politique définie démocratiquement dans nos Assemblées Générales et nos Comités Directeurs. Faisons attention aux faux amis, n'oubliez pas que MG France, la FMF et leurs alliés ont participé activement, depuis trois ans, au blocage de nos honoraires, ont accepté les mesures contraignantes de la loi HPST, voire des humiliations, pour la médecine libérale. D'ailleurs, à travers leurs messages, ils continuent à avoir un double langage, d'unicité de façade et de remise en cause de la médecine spécialisée de proximité dans toutes les réunions auxquelles nous assistons. Dans son interview récente à Pratis TV, Martial Olivier-Koehret regrette, une fois de plus, que le passage du C à 23 euros favorise également l'augmentation du C2. Dans vos jugements, basez vous sur leurs actes et non sur leurs bonnes paroles !

Dr. J-F. REY

(<http://jfrey.blog.lemonde.fr/>)

1 – FHP : Médiatisation du rôle de l'Hospitalisation Privée :

La FHP va lancer une nouvelle campagne de communication sur le rôle important que joue l'Hospitalisation Privée en France, sur les possibilités d'accéder aux établissements, avec une volonté de réguler la prise en charge. Nous ne pouvons que soutenir cette campagne de médiatisation en restant toutefois prudents sur l'organisation des honoraires médicaux qui relèvent des seuls syndicats représentatifs et pour lesquels le secteur optionnel est la solution, à terme, pour tous et, également, notre opposition au salariat qui, même limité, représente un danger.

2 - Puéricultrices : La prise en charge des nouveau-nés, des nourrissons et des enfants tirée vers le bas

«L'objectif, loin des pratiques de coopérations professionnelles nécessaires, discutées entre professionnels, est de faire passer des pans entiers de l'activité des médecins (et d'ailleurs des IDE, etc...) aux infirmières spécialisées en tirant tout vers le bas. Ce n'est pas une vue de l'esprit car cela se met déjà en place dans notre région et certainement sur tout la France ». « C'est ainsi que dans la région de Vannes, les femmes sorties très vite de maternité, et leurs nourrissons, peuvent être suivies exclusivement par des sages-femmes dans le cadre d'une HAD tirée par les cheveux puisque ce sont des enfants et des grossesses normales qui ne devraient en aucun cas relever d'une hospitalisation. Les généralistes, les pédiatres et les gynécologues sont, de facto, exclus de ce suivi instauré à une période où une femme est particulièrement vulnérable. De plus, est institué un suivi systématique à domicile des tout petits par des infirmières puéricultrices de PMI, tout ceci sans aucun contact avec les médecins traitants gynécologues ou pédiatres qui pourraient être choisis par ces patientes. L'une d'entre elles m'a demandé tout récemment: "docteur est-ce que j'ai le DROIT (!!!) de venir vous voir pour le suivi de mon bébé?" . Le pire est le suivi, dans ce cadre, des femmes en dépression post-partum qui ne voient aucun médecin généraliste, gynécologue, pédiatre, ni psychiatre alors que l'on sait le risque majeur de cette pathologie pour la mère et le développement psychique de l'enfant. C'est gravissime ! »

.../...

3 - Infirmiers anesthésistes :

Même politique de délégation de compétences dans les "pratiques avancées" pour justifier un master dans le cadre LMD européen, ce qui peut avoir une certaine logique mais, surtout, pour permettre de diminuer le coût de l'acte médical en le confiant à des paramédicaux sans conserver l'encadrement actuel par les médecins anesthésistes. Là encore, il faut douter de l'amélioration de la qualité des soins.

4 - CNPS : Mise en place d'un groupe de travail sur l'avenir de l'exercice libéral

Le Centre National des Professionnels de Santé (CNPS) a décidé de constituer un groupe de travail interprofessionnel chargé de réfléchir sur l'avenir de l'exercice libéral et, plus précisément, sur les conditions de l'exercice libéral dans la santé, le rôle et les missions des libéraux dans le système de santé et la coopération interprofessionnelle. «Avec les propositions opérationnelles qui seront produites par le CNPS, les libéraux de santé souhaitent démontrer leurs capacités à innover pour répondre concrètement aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'exercice libéral et dont le pouvoir politique semble prendre enfin conscience au plus haut niveau de l'Etat», indique le CNPS.

Dr. J.F. REY

ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des solutions d'assurance
sur mesure adaptées à vos besoins
professionnels et personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : 01 55 65 05 60

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : 0596 669 994